

a

Madame la Présidente,

Distingués Invités,

Avant de commencer mon propos, je voudrais, comme l'ont fait les autres Collègues qui m'ont précédé, au nom de la délégation de la RDC, à la fois féliciter la section canadienne pour l'organisation réussie au moindre détail des assises de la 40^{ème} Session de l'APF et aussi la remercier pour la chaleur de l'accueil et toutes les marques d'attention dont notre délégation a fait l'objet. Vous avez ainsi confirmé le sentiment qui habite tout congolais qui considère le Canada comme un pays d'accueil et d'asile.

Pour revenir à notre thème, la RDC se félicite du choix de ce thème et tient à l'aborder sous ses deux axes. Car, comme vous le savez, la RDC vient de sortir d'une guerre injuste qui a duré près de deux décennies lui imposée par certains voisins à l'Est. Guerre au cours de laquelle sa population féminine et juvénile a dû payer un lourd tribut.

Mais pour raisons de spécificité des problèmes de chaque catégorie de ces deux populations, la section RDC a reformulé les deux axes du thème de la manière suivante :

Axe 1 : Femmes francophones : Vecteurs de paix et de démocratie ;

Axe 2 : Jeunes francophones : Vecteurs de paix et de démocratie.

Au sujet de l'axe 1 relatif à la femme, la RDC étant un pays francophone à part entière, la section voudrait ramener cette problématique dans le contexte purement congolais.

Il est donc question de voir comment promouvoir une participation citoyenne équilibrée et durable des femmes congolaises dans les

espaces de décision, pour que leurs aspirations soient prises en compte dans la conduite des affaires publiques de l'Etat.

Pour contribuer à une intégration effective de l'approche de « Genre » dans la société congolaise d'aujourd'hui, il est utile de poser un regard rétrospectif mais succinct sur la position que la femme congolaise a occupé dans la vie nationale depuis l'indépendance du pays à ce jour.

A l'accession de la RDC à la souveraineté internationale, la femme congolaise était essentiellement une mère foyer et attendait tout de son mari, du moins la femme citadine. Alors que la femme rurale avait des tâches bien spécifiques aux champs à faire en complément du travail abattu par son mari.

Il fallait l'avènement de la deuxième République en 1965 avec le Président MOBUTU pour voir émergées des mesures de promotion des femmes, prises de son propre initiative. Cette imposition par le haut a permis aux femmes individuellement d'être nommées à de hautes responsabilités. La promotion des femmes à cette période fut le fait de la volonté politique des dirigeants mais pas une conquête des femmes par une prise de conscience collective.

Avec la crise économique des années 70- 80, marquée par la nationalisation des entreprises, suivi par les programmes d'ajustements structurels, cette crise a transformé l'organisation familiale de nombreuses femmes congolaises des milieux urbains.

Jadis femmes au foyer, elles ont été contraintes de se lancer dans l'exercice de différentes activités à la recherche des revenus complémentaires pour assurer la survie de leurs ménages.

Elles ont investi des secteurs multiples de l'économie populaire dont elles sont reconnues comme actrices principales : vendeuses ambulantes ou des marchés, cambistes, commerçantes itinérantes et même allant à l'assaut des marchés internationaux en Afrique (Nigeria, Afrique du Sud, Angola, Togo, Bénin, etc.) aussi vers l'Asie (Dubai, Guangzhou en Chine et autres).

Ainsi, avant le début des conflits armés récurrents dans la région de Grands Lacs, les femmes congolaises s'étaient totalement investies

dans la recherche de revenus complémentaires, si pas principaux, pour assurer les besoins fondamentaux des familles.

C'est autant dire que la femme congolaise a été un acteur non moins négligeable au développement de la RDC même si cette contribution n'est pas prise en compte à travers les indicateurs macro-économiques classiques comme le PIB, le taux d'emplois salariés, les statistiques des dirigeants d'entreprises publiques et privées, et des PME, PMI du fait de caractère informel, et surtout de proximité de son activité,

Mais cet élan fut estompé par les guerres d'agression à répétition où la femme congolaise est devenue victime de la violence physique et psychologique. Elle a fait l'objet des traitements inhumains. La jeune fille a été violée devant ses parents, ses frères et sœurs. Elle a été torturée, battue, même tuée. Beaucoup de jeunes filles ont attrapé des grossesses non désirées et ont même été victimes des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA.

Même dans ce cas de guerres, les femmes congolaises ne se sont pas découragées, elles sont investies d'une manière ou d'une autre à la recherche de la paix et de la sécurité en RDC.

Pour ce faire, elles ont conjugué des efforts ensemble pour parvenir à la paix en RDC, pour ce faire, elles ont notamment procédé à :

- La création des plates formes pour la paix, entre autres WOPPA (Women Patners of Peace in Africa) ;
- L'organisation des ateliers préparatoires et élaboration d'un cahier de charges des femmes au Dialogue inter congolais ;
- La création des ONG pour les déplacées de guerre ;
- L'organisation des émissions radiotélévisées pour sensibiliser la femme et la population sur les effets néfastes de la guerre ;
- L'organisation des Lobbying non seulement auprès de toutes les Composantes et Entités au Dialogue inter congolais ainsi que du Facilitateur et de la Monuc mais aussi au niveau des instances internationales;
- La participation aux différents forums sur la paix en RDC, tant sur le plan national, régional ou international où les femmes

congolaises ont eu à jouer un rôle de premier plan pour le retour de la paix en RDC.

Aujourd'hui, la vraie question que nous pouvons nous poser est celle de savoir comment capitaliser cette dynamique féminine congolaise indispensable à la fois la survie de la majorité de la population congolaise au plus fort moment de la crise économique qu'au retour de la paix pendant les guerres d'agressions pour en faire un atout majeur à la conquête d'une autonomie politique des congolaises nécessaire au développement durable de la RDC.

Certes, il est vrai que, dans la plupart des pays en développement qui adoptent un fonctionnement démocratique, les rapports entre les hommes et les femmes sont devenus un élément incontournable pour les options à lever dans les stratégies de développement durable.

Cette situation qui interpelle de plus en plus d'observateurs et des chercheurs en développement est entrée dans la politique et préoccupe de plus en plus des acteurs politiques de par le monde.

Ainsi, pour lutter contre les inégalités au sein des institutions, le principe de parité tente par des lois corriger ce déséquilibre quantitatif.

C'est dans ce contexte que la République Démocratique du Congo a ratifié la plupart des textes relatifs à la non-discrimination des femmes depuis la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes formes de violences faites à la femme), les différentes résolutions de l'ONU, et de l'Union africaine en la matière, à cela s'ajoutent ses propres lois votées.

C'est grâce à ce lobbying des femmes congolaises mené méthodiquement durant le dialogue interncongolais, qu'une innovation de taille a été introduite dans la constitution de la RDC de février 2006, formalisant ainsi la parité homme- femme qui était inconcevable il y a de cela quelques années.

Ceci a permis à plusieurs femmes de s'engager avec enthousiasme dans la campagne électorale 2006. Plusieurs d'entre elles en furent sorties désillusionnées.

Parmi les causes de cet échec, il y a lieu d'épingler l'inefficacité de la loi électorale dont le mode scrutin proportionnel retenu n'a pas permis un mécanisme explicite pour l'implémentation de la parité dans son texte. Et en tant que parlementaires, nous en sommes responsables.

Voulant corriger cette lacune, et en exécution des dispositions constitutionnelles à ce sujet, le parlement de la RDC poursuit, présentement, le réexamen du projet de loi portant protection des droits de la femme et les modalités de mise en œuvre de la parité. Cette loi, comme vous pouvez vous en douter, va garantir la représentation équitable de la femme dans les institutions nationales, provinciales et locales.

Nous sommes donc convaincus qu'une fois que ce projet de loi sera adopté, la représentativité des femmes de viser le cap de 30% tel que proposé par les femmes elles-mêmes car celle-ci est déjà en nette augmentation. **Elle n'était que 7,35% dans les institutions issues de la Transition (2003- 2006), elle est passée à 9,47% lors de la mandature 2006- 2011 et présentement elle 13,8%.**

Pour passer des paroles aux actes concrets de réalisation de la parité femmes/hommes dans les institutions congolaises, les femmes congolaises doivent reprendre encore leur bâton de pèlerin pour sensibiliser, plaider et convaincre tous les acteurs politiques sur la pertinence du vote de ce projet de loi au parlement.

Le moment est donc venu pour décroiser les débats sur la question de genre et de parité au sein de l'espace francophone en général, et de la RDC en particulier.

Ainsi, la section de la RDC recommande l'adoption par tous les Etats francophones l'adoption d'une loi portant protection des droits de la femme et modalités de mise en œuvre de la parité ainsi que la mise en place d'un cadre de concertations permanent dénommé « **Conseil francophone du Genre et de la Parité** ».

Ce Conseil aura pour mission d'approfondir la problématique au-delà des discours politiques pour un ancrage réel et effectif au sein de la Communauté francophone. Il regrouperait les universitaires, les acteurs de la société civile oeuvrant dans le secteur, les politiciens, les opérateurs économiques, etc. et serait un organe consultatif permanent pour les questions du « Genre et de la Parité » auprès de toutes les institutions de l'OIF pour assurer une cohérence dans le travail sur le cadre législatif au sein des pays francophones susceptibles d'enclencher l'épanouissement de la femme comme vecteur de paix et de démocratie et acteur de développement.

Cette analyse, comme vous pouvez le remarquer, ne peut épuiser les multiples facettes de ce thème, mais jette un regard sur une question qui préoccupe de nombreux acteurs de la vie politique en RDC, et avant tout les femmes congolaises engagées dans le combat pour la promotion de leurs droits civiques et politiques.

Madame la Présidente,

Distingués Invités,

La jeunesse est l'avenir de demain, dit-on. Ainsi, pour bâtir une communauté francophone plus forte, plus prospère et plus paisible,, la jeunesse doit être au cœur des préoccupations et constituer le centre d'intérêt qui cristallise l'attention de tous les pays francophones.

Il est donc temps d'impliquer les jeunes dans le processus de reconstruction nationale de nos pays respectifs, particulièrement en ce qui concerne les pays africains en proie à des conflits armés ou à des crises politiques de plusieurs natures.

Ainsi, pour parler de la jeunesse de la RDC, à son accession à l'indépendance, cette dernière était en première ligne dans les revendications sociales, politiques et économiques mais le pays ne disposait d'aucune politique d'encadrement et de promotion pour son développement harmonieux.

Cinquante ans plus tard, la situation n'a pas beaucoup évolué et ce, à son préjudice surtout avec la récurrence des guerres où elle fut utilisée comme la chaire à canon.

Les efforts pour combler cette lacune, bien qu'apparus tardivement, n'ont pas pourtant manqué.

La vraie volonté d'élaborer une politique nationale de la jeunesse n'est apparue qu'en 1992 avec la commission sociale et culturelle la Conférence nationale souveraine. Celle-ci fut relayée par plusieurs forums organisés par le gouvernement congolais aux fins de valider cette politique nationale de la jeunesse. Cette dernière ne le fut qu'en 2009.

Avec la validation de cette politique nationale, la RDC s'inscrit dans la droite ligne des obligations internationale qui postulent l'adoption cette politique d'encadrement de la jeunesse en vue de son épanouissement.

Malgré cette volonté politique affichée de la RDC, le problème de la jeunesse reste entier comme dans beaucoup de pays africains d'ailleurs. La RDC fait face à une multitude des problèmes qui concernent essentiellement les jeunes, notamment : le chômage, le sous-emploi, les revenus modiques, l'accroissement de la population active à rythme exponentiel par rapport à la demande du marché de l'emploi. Le chômage frappe près de 80% de la jeunesse congolaise.

Une des solutions à cette situation passe par la prise en compte deux variables, à savoir la variable formation et la variable emploi.

En effet, de nombreux obstacles à l'emploi des jeunes accentuent leurs difficultés à avoir une vie productive et responsable pour leurs pays du fait de leur marginalisation. Il s'agit entre autres de :

- L'inadéquation entre la croissance économique et l'accroissement démographique ;
- L'absence d'une politique volontariste de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- L'inadéquation entre les contenus des programmes éducatifs et les besoins du marché du travail ;

- La faible accessibilité à l'éducation formelle et non formelle de qualité.

Il ressort de ce qui précède que les jeunes africains francophones ne sont pas employés pour la plupart. Ils sont formés de telle sorte qu'après leur formation, tous doivent aller chercher l'emploi.

Alors que vu l'étroitesse actuelle du marché de l'emploi, la RDC recommande à ce que la formation des jeunes francophones soient orientés vers l'auto-emploi. Il faut former les jeunes francophones de sorte qu'à la sortie de leurs cursus qu'ils soient à même de générer leur propre emploi.